



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Commission consultative paritaire (CCP)

Réunion du 27 mars 2019

Compte rendu

Compte rendu de la réunion :

Etaient présents au titre d'EFA-CGC

Odile KONKOL
Bruno TEISSIER DU CROS, Pierre SIGALA

Secrétaire adjoint : Bruno Teissier du Cros

1- Règlement intérieur Approuvé

Le déplacement des suppléants ne sera remboursé qu'une seule fois dans l'année.

2- Approbation du PV de la séance extraordinaire du 15 Novembre 2018

PV approuvé

3- Mobilité

Tableau des mobilités :

Nom	Grade	DT	Classement	Commune admin.	Logement	Autres candidatures	Observations	Avis CCP
Jeannette PELLIZZARI	SA	18246 – AG Meurthe et Moselle – Service Forêts Assistant spécialisé Forêt / Resp Chasse	B3 B4	Nancy	Non logé	1		Avis partagé
Valérie TREBUCHON	TF	1747 – DT MM SA DT MM Assistant de Recherches Développement	B3 B4	Avignon	Non logé	2	Dossier social	Avis partagé
Patrick BOULHOL	TF	12084 - AG Montagnes d'Auvergne Service Forêt Montagnes Auvergne Technicien spécialisé	B3 B4	Vals près Le Puy	Non logé	1	CDD	Avis favorable
Gaëlle VERGER	TF	Coord Corse Dom DR Guyane Serv. Aménagement du Territoire Resp. Service	A2	Cayenne	Non logé	1	Réintégration après congés sans solde Non offert dans catégorie de l'Agent	Poste non vacant
Gaëlle VERGER	TF	Coord Corse Dom DR Guyane Serv. Sylvétude Chef de projet	A1	Cayenne	Non logé	1	Réintégration après congés sans solde	Avis partagé SRVP
Christophe BRUN	Ingénieur	DG DFRN Dept Gestion Multifonctionnelle des forêts Chargé de mission Diffusion des données	A2	Montreuil	Non logé	1		Avis favorable SRAIC

SRAIC : sous réserve arbitrage inter-corps

SRVP : sous réserve de vacance de poste

Rappel, confirmé par la DRH :

Tout contractuel peut se positionner sur un poste de son niveau pour faire une mobilité, les mêmes critères que les fonctionnaires seront alors examinés.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr

4- Questions diverses

Le niveau de salaire est étudié, au moins tous les 3 ans, au cours d'un entretien, l'augmentation n'est pas obligatoire.

POUR INFORMATION ET RAPPEL !

La CCP émet un avis mais ne prend pas de décision. A l'ONF, c'est le Directeur Général qui détient ce pouvoir et peut nommer qui il veut sur les postes ouverts à la mobilité.

La CCP est appelée à émettre un avis sur les questions **d'ordre individuel** relatives :

- aux mutations comportant un changement d'affectation, de résidence ou de fonction,
- aux promotions,
- au licenciement,
- à la discipline et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
- ainsi qu'aux litiges concernant les entretiens annuels

Par conséquent, nous ne pouvons défendre vos cas s'ils ne sont pas transmis par voie hiérarchique à l'administration (avec copie à vos représentants EFA-CGC, par mail ou par la poste). De plus, afin de pouvoir préparer les CCP correctement, nous vous demandons de préparer un dossier comportant au moins une lettre explicative. Un CV est indispensable dans le cas de demande de mutations. Nous en disposerons alors avant la CCP et pourront défendre vos dossiers avec des éléments matériels.

Prochaine CCP le 13 juin 2019.